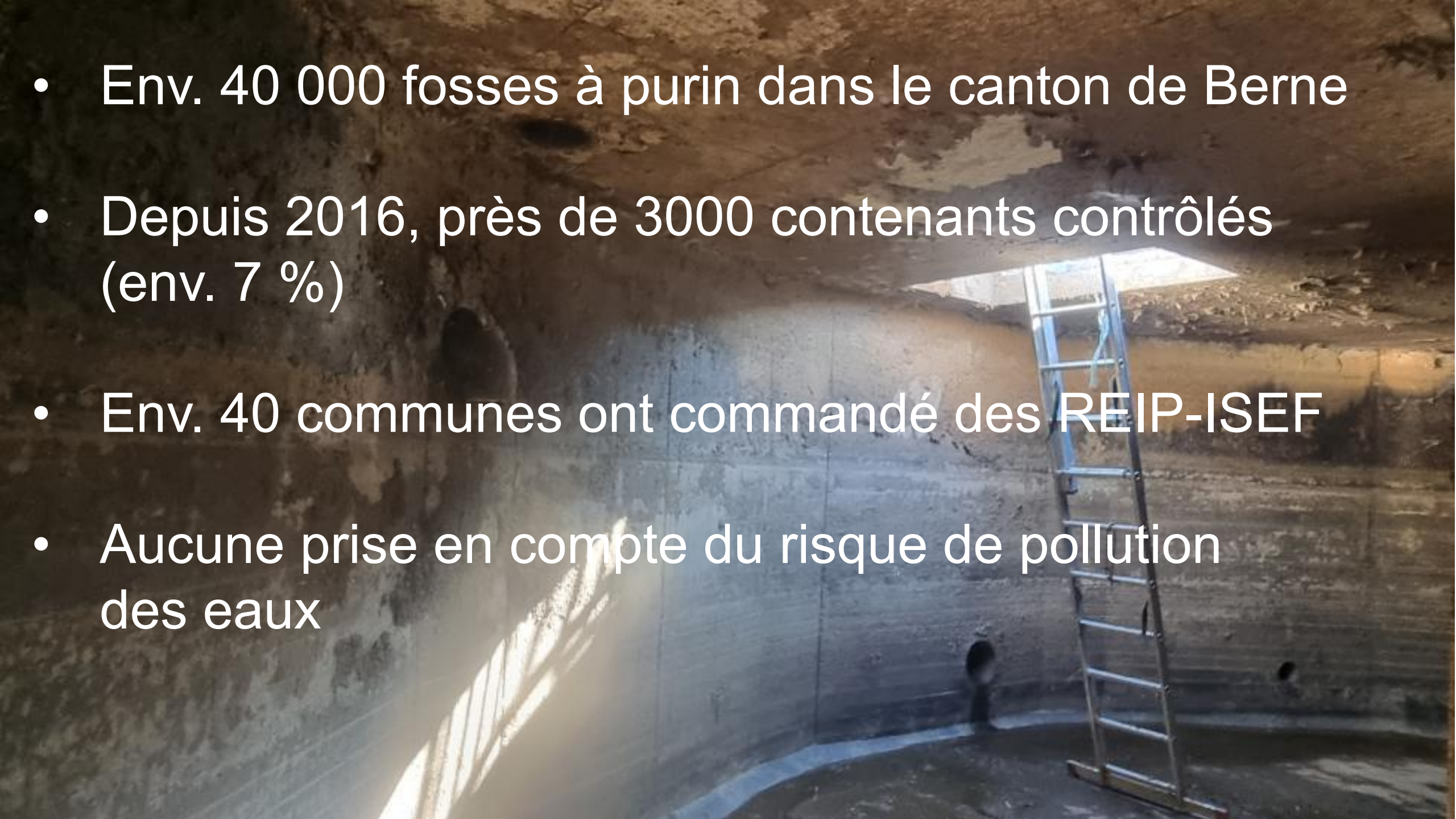
VOKOS-4

Relevés exhaustifs de l’état des installations de stockage d’engrais de ferme (REIP-ISEF)

Le 13 octobre 2026

Domaine Évacuation des eaux des biens-fonds



- Env. 40 000 fosses à purin dans le canton de Berne
- Depuis 2016, près de 3000 contenants contrôlés (env. 7 %)
- Env. 40 communes ont commandé des REIP-ISEF
- Aucune prise en compte du risque de pollution des eaux

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)

- **Art. 28 Contrôle des installations de stockage d'engrais de ferme**

 [1] L'autorité cantonale veille à ce que les installations de stockage des engrais de ferme [...] soient contrôlées régulièrement ; la fréquence des contrôles est définie en fonction du risque de pollution des eaux.

Nouveautés



Canton (OED)

Sélectionne l'installation en fonction du risque de pollution des eaux et somme la commune d'intervenir

Commune

Somme le propriétaire d'effectuer le contrôle et lui fixe un délai

Propriétaire

Fait réaliser le contrôle par une entreprise certifiée

Entreprise de contrôle

Effectue le contrôle et dresse un procès-verbal

Commune ➡ OED

La commune transmet les procès-verbaux à l'OED.

Principaux changements par rapport à la situation actuelle :

- ✓ **Les contrôles ne seront plus initiés sur la base du PGEE**
- ✓ **Pilotage et coordination par le canton (OED)**
- ✓ **Choix des installations en fonction du risque de pollution des eaux**

Plus aucune subvention du Fonds pour l'assainissement pour les relevés exhaustifs de l'état des installations.

Qu’est-ce que cela signifie pour la commune, le PGEE et le bureau d’ingénieur ?

- L’élaboration du concept et l’accompagnement pour les REIP-ISEF sont supprimés.
- Plus aucune subvention du Fonds pour l’assainissement.
- Les subventions déjà approuvées sont versées comme convenu.
- De nouvelles promesses de subventions sont encore possibles **jusqu’à fin 2027**.
- La révision du PGEE (module EMR) reste importante.
- Les fosses à purin et les conduites à purin doivent être reprises dans le cadastre.

Du reste :

Env. 20 % des fosses déjà contrôlées présentent des dommages, parfois importants.





Contrôles des fosses à purin et **révision du PGEE** – les deux garantissent ensemble une évacuation des eaux usées en milieu rural efficace à long terme



Contrôles des fosses à purin basés sur les risques



Module EMR du PGEE mis à jour en continu

